Publié dans *Septentrion* 2011/2.
Voir www.onserfdeel.be ou www.onserfdeel.nl.

ÉCONOMIE

LES PAYS-BAS À L'HEURE DE L'AUSTÉRITÉ

Lors de son investiture le 14 octobre 2010, le nouveau gouvernement néerlandais - le «cabinet Rutte» - a d'emblée fait face à un déficit budgétaire de quelque 20 milliards d'euros pour 2011[1]. Ce budget avait été présenté peu avant, en septembre 2010, par le cabinet démissionnaire de J.P. Balkenende. En trois ans, la dette publique néerlandaise était passée de 46 à 66% du produit intérieur brut pour atteindre 406 milliards d'euros en 2011. Cette augmentation impressionnante s'explique avant tout par l'aide de plusieurs milliards d'euros consentie par le gouvernement néerlandais au secteur bancaire en proie à la crise des crédits. La facture de cette crise a ainsi été épongée en grande partie par les deniers publics. Bien que l'ampleur de la dette publique néerlandaise paraisse encore relativement raisonnable comparée à celle d'autres pays - la dette publique belge, par exemple, représente près de 100% du PIB -, le risque auquel elle expose les finances publiques en cas de hausse des taux est généralement considéré comme excessif.

À plus longue échéance, le déficit budgétaire est même estimé à 29 milliards d'euros par an. Aussitôt investi, le nouveau cabinet néerlandais a annoncé une série de mesures destinées à réduire ce déficit de 18 milliards d'euros au cours des années 2011 à 2014. La nature de ce plan d'austérité a été fixée au cours des semaines de négociations préliminaires à la mise en place du cabinet et qui ont abouti à la constitution d'un gouvernement minoritaire par les libéraux du VVD et les chrétiens-démocrates du CDA. Avec 31 sièges à la Seconde chambre, qui en compte 150, le VVD est le premier parti du pays. Lors des élections de juin 2010, le CDA a perdu près de la moitié de ses sièges, de 41 à 21. Ensemble donc, ces deux partis ne totalisent que 52 sièges. Pour pouvoir s'appuyer sur une majorité (76 sièges au minimum), ils ont dès lors conclu un accord distinct avec le PVV, le parti populiste de Geert Wilders, que ses positions islamophobes avaient

exclu de toute coalition gouvernementale. Ce parti avait remporté quant à lui 24 sièges.

La politique économique et financière a fait l'objet d'accords très stricts avec Geert Wilders. La possibilité a ainsi été donnée au leader populiste d'exercer une grande influence sur la politique budgétaire sans endosser la responsabilité gouvernementale des mesures d'austérité impopulaires. La politique d'austérité repose par conséquent sur la majorité parlementaire la plus étroite possible de 76 sièges. Pour toute autre matière n'ayant pas été fixée dans l'accord dit «de tolérance» avec le parti populiste, le cabinet doit constituer des majorités de rechange avec d'autres partis.

Dans son budget 2011, le cabinet démissionnaire de J.P. Balkenende avait déjà inscrit 3,2 milliards d'euros d'économies, principalement sur les traitements dans la fonction publique. L'accord gouvernemental du nouveau cabinet prévoit, en outre, 6 milliards d'euros d'économies supplémentaires en 2011 aux niveaux de l'État central, des provinces et des communes. Ainsi, il est question d'alléger les structures de ces niveaux, de supprimer les instances intermédiaires au niveau des communes et de réduire le nombre de fonctionnaires et de parlementaires. Le cabinet Rutte entend ramener le nombre de membres de la Première chambre des États généraux - comme est appelé le Parlement néerlandais - de 75 à 50, et celui des membres de la Seconde chambre de 150 à 100. De nombreux aspects de ces projets ne manqueront pas de susciter une vive opposition, susceptible de compromettre leur mise en œuvre.

Le cabinet entend aussi économiser 2 milliards d'euros sur les aides diverses consenties aux plus faibles et aux plus démunis. Par ailleurs, il veut réduire de 900 millions d'euros les dépenses liées à la coopération au développement et financer les futures missions militaires de maintien de la paix au moyen du budget de cette même coopération. Il tente en outre d'obtenir une réduction supplémentaire d'un milliard d'euros sur la contribution néerlandaise à l'Union européenne. Les dépenses dans le secteur de la défense seront réduites de 600 millions d'euros. Le cabinet prévoit d'alléger de quelques centaines de millions d'euros l'enveloppe de l'organisme de radio et télévision publique. Nombre de subventions culturelles seront revues à la baisse également. L'intention annoncée par La Haye de porter dès le 1er janvier 2011 la TVA de 6 à 19% pour tous les arts de la scène a suscité une véritable levée de boucliers. Les actions de protestation menées contre cette hausse censée intervenir au beau milieu de la saison des spectacles ont entraîné le report de sa mise en application au début de la saison 2011-2012.

L'enseignement n'est pas épargné non plus par le plan d'austérité, même si le nouveau gouvernement estime que les Pays-Bas devraient se hisser parmi les cinq économies du savoir les plus performantes du monde. Cette ambition, il entend la concrétiser en améliorant l'efficacité de l'enseignement. La Haye veut ainsi réclamer 5 000 euros aux étudiants universitaires qui affichent plus d'an de retard sur le parcours universitaire normal. Ceux-ci seraient également privés de l'abonnement gratuit aux transports publics dont les étudiants bénéficient habituellement. Fin janvier 2011, de très nombreux étudiants et membres du corps professoral de l'enseignement supérieur sont descendus dans la rue, mais tout indique que l'effet de ces manifestations restera très limité.

D'autres mesures d'austérité très mal accueillies sont celles qui visent la politique de préservation et de développement de la nature dans ce pays à forte densité de population. Il est cependant douteux qu'une opposition massive se dressera contre ces mesures et contre d'autres décisions d'austérité qui affectent des domaines variés. Une mobilisation massive n'est imaginable que si plusieurs milliers de fonctionnaires - dont les traitements sont d'ailleurs déjà gelés - venaient à perdre leur emploi. Tout dépendra non seulement de la manière dont les mesures d'austérité envisagées seront appliquées, mais aussi de la cadence de leur mise en œuvre, puisque celle-ci requiert plusieurs années.

CHRISTIAAN BERENDSEN

(TR. C. COPPENS)

1 Voir *Septentrion*, XXXIX, n° 4, 2010, pp. 82-83.